



La radio de vos sorties à Québec

Voici un communiqué de presse annonçant la vente de Sortir FM, sujette à l'approbation du CRTC :

L'homme d'affaires Louis Massicotte exerce son option d'achat sujette à l'approbation du CRTC MASS-MÉDIAS CAPITALE SE PORTERA ACQUÉREUR DE SORTIR FM Le propriétaire-vendeur Jacques St-Hilaire a complété l'ajustement des antennes et a obtenu d'Industrie Canada l'autorisation d'exploiter la fréquence FM 106,9 Québec, le vendredi 27 août 2010.

M. Jacques St-Hilaire, fondateur de la Radio Touristique de Québec, devenue SORTIR FM en mars 2009, a le plaisir d'annoncer que MASS-Médias Capitale Inc. se portera acquéreur de la totalité du capital-actions de SORTIR FM dès que le CRTC aura approuvé la transaction pour laquelle une demande de modification à la propriété a été dûment déposée vendredi. Dans l'attente de l'approbation du CRTC pour concrétiser cette transaction, MASS-Médias Capitale Inc., présidée par M. Louis Massicotte, étoffera un plan d'affaires visant à exploiter les deux stations de radio parlées détenues et exploitées par Sortir FM Inc. à Québec : la radio culturelle et touristique du 106,9 FM et son antenne anglophone 89,7 FM, l'unique radio anglophone de Québec autorisée à vendre de la publicité.

« Je suis heureux d'annoncer cette transaction avec MASS-Médias Capitale qui a démontré un vif intérêt dans le développement de SORTIR FM, a déclaré Jacques St-Hilaire. Le concept de SORTIR FM est unique et a démontré qu'il avait un grand avenir dans une niche précise. J'ai bien hâte de régler le tout car je prendrai ma retraite dès l'approbation du CRTC obtenue. », a-t-il ajouté. « Nous sommes enthousiastes à l'idée de conclure cette transaction et de pouvoir prochainement exploiter SORTIR FM qui contribue à la diversité des contenus avec un concept de radio parlée positive, a déclaré Louis Massicotte.

Maintenant que le propriétaire-vendeur a terminé les ajustements d'antenne et qu'il a obtenu d'Industrie Canada l'autorisation d'exploiter la fréquence 106,9, il ne nous manque que l'aval du CRTC pour procéder. En prenant bientôt la relève de M. St-Hilaire, nous comptons développer l'antenne francophone et anglophone à leur pleine valeur, sans compter notre espoir de peut-être acheter une radio musicale, en l'occurrence celle de Rythme FM, si les conditions sont bonnes », a-t-il ajouté. Les détails et la valeur du contrat ne seront pas dévoilés. Cette transaction est soumise à certaines conditions et doit être approuvée par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

- 30 -

Source :

Jean Brouillard

Communication et relations publiques

418 682-6111

jbcom@videotron.ca